

Pourquoi faire appel à un commissaire aux comptes ?

À l'échelle de l'économie comme à celle de votre organisation, les missions du commissaire aux comptes sont source d'une forte valeur ajoutée. Leur présence est un gage de transparence et de sécurité vis-à-vis de toutes vos parties prenantes (actionnaires, clients, investisseurs, salariés, fournisseurs, financeurs privés et publics, etc.) et un facteur de réussite dans la réalisation de vos projets. Leur approche par l'identification et l'évaluation des risques et la qualité des process internes éclaire vos prises de décisions pour améliorer le fonctionnement de votre entité.

Un regard indépendant

Le commissaire aux comptes est un tiers indépendant par excellence. Ses travaux et ses avis vous ouvrent à des pistes d'amélioration sur les plans de l'organisation, des processus, des flux d'information, ou encore de la performance du contrôle interne et sur le plan de la maîtrise des risques auxquels votre structure est exposée.

Un professionnel du droit

Le commissaire aux comptes est un auditeur légal. C'est un professionnel du droit à vos côtés, acteur de la sécurité de l'information financière et extra-financières. Pour une entreprise ou une association, **faire appel à un commissaire aux comptes devrait être un réflexe** aussi naturel que de faire appel à un avocat ou à un notaire !

Un "label" de confiance

La signature du commissaire aux comptes est un **sceau de confiance**, au service de la réussite de votre projet. Pour les entreprises, la certification des comptes constitue notamment **un atout dans l'accès aux financements**. Elle est un vrai **"label" de confiance** capable de convaincre des investisseurs. **Pour les associations,** l'intervention du commissaire aux comptes est la meilleure garantie pour **rassurer les donateurs sur l'utilisation des fonds alloués.**

Une connaissance approfondie de votre organisation

Dans le cadre d'une mission de certification notamment, d'une durée de 6 exercices, l'auditeur légal qui vous accompagne acquiert une connaissance approfondie de l'activité et de l'environnement économique de votre organisation. Pour une entreprise par exemple, cette connaissance s'avère précieuse, particulièrement dans les moments clés de son histoire (transmissions, acquisitions, etc.).

Une exigence de transparence

Toutes les organisations sont concernées par l'exigence de transparence : entreprises de toutes tailles, faisant ou non appel public à l'épargne, structures du secteur non-marchand ou du secteur public, etc.

Faire appel à un commissaire aux comptes revient à **mettre tous les atouts de votre côté pour obtenir et entretenir la confiance de vos parties prenantes.**